

16 AVR. 2019

Délibération n° 38



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-38_28_03_2019-DE
Regu le 09/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (45)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (23)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-38_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Développement économique

**Objet : Participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA portée par
MACEO au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation »**

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Développement économique

Objet : Participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA portée par MACEO au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation »

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment ses compétences :

- obligatoires : Développement économique - actions de développement économique, Equilibre social de l'habitat - amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire (création du bâtiment démonstrateur ENERPAT-SUDOE à usage d'habitat reconnue d'intérêt communautaire),
- facultative : Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;

Vu le Projet de territoire 2015-2020 au travers de l'axe 1, objectif 1 « développer des pôles de compétence sur deux spécificités », actions 1 « Structuration et développement de la démarche ENERPAT » et 2 « Elaboration des stratégies locales en matière de développement économique et en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation » ;

Vu le Schéma de développement économique et touristique (SDET) du Grand Cahors approuvé par délibération n° 41 du Conseil communautaire en date du 28/03/18 et notamment ses actions B2 relative à « l'accompagnement de collectifs de développement et d'innovation », dont la filière de l'éco-rénovation, et D5 relative à « l'articulation du SDET et du Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ».

Madame, Monsieur,

Géré par la Banque des Territoires au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et lancé en novembre 2018 par l'Etat, l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » vise à identifier, sélectionner et accompagner des projets qui incarnent une stratégie ambitieuse de transformation des territoires, associant les acteurs publics et privés, les populations et usagers, et les forces académiques et de recherche. L'appel à projets est doté au niveau national d'un maximum de 450 millions d'euros pour un maximum de 20 candidatures lauréates. Ce montant financier se répartira en 150 millions d'euros de subventions et un maximum de 300 millions d'euros de prises de participation. Les réponses des candidats sont attendues pour le mois d'avril 2019.

Portée et animée à l'échelle du Massif Central par son chef de file Macéo (une association qui accompagne le développement durable et innovant du Massif central), la candidature interrégionale HAPPI MONTANA se présente comme un « Hub » pour l'Accompagnement de

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-38_28_03_2019-DE
Regu le 03/04/2019

Projets Partenariaux Innovants en territoires de montagne. L'ambition de ce projet est de doter la France d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, ainsi que sur le déploiement d'un partenariat scientifique et économique fort au service de la transformation du Massif Central.

Sous le pilotage de Macéo, cette candidature regroupe environ 80 partenaires publics et privés du Massif Central dont le Grand Cahors, au titre de ses 3 compétences susvisées : collectivités territoriales et groupements de collectivités de toute taille, parcs naturels régionaux, grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, start-ups, établissements d'enseignement et de recherche, diverses structures expertes. Elle met en avant, pour accompagner et accélérer la transition réussie des territoires, la mise en place d'un modèle innovant et particulièrement ambitieux de développement en réseaux, au plus proche du terrain, s'appuyant sur les mises en synergie des acteurs des métropoles, villes intermédiaires et territoires ruraux, ainsi que la mobilisation citoyenne.

HAPPI MONTANA a fait partie des 24 lauréats sur 120 candidatures de la première phase du PIA (phase AMI - Appel à Manifestation d'Intérêt). Dans ce cadre, le Grand Cahors avait bénéficié d'un soutien financier ayant permis la définition d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre pour deux opérations structurantes pour son territoire que sont le développement de l'oénotourisme (opération 2233), et la structuration et le développement de la filière portant sur la réhabilitation du bâti ancien et son efficacité énergétique ENERPAT (opération 2422).

Parmi les projets intégrés dans cette candidature, l'opération n°2422 qui concerne la démarche ENERPAT vise, selon une approche patrimoniale et énergétique autour du confort d'habiter pour redonner de l'attractivité aux centres anciens, à développer un pôle d'excellence territorial en matière d'intervention sur le patrimoine bâti et son efficacité énergétique.

La rénovation des bâtiments anciens, représente en effet un enjeu majeur pour l'aménagement des territoires. Gros consommateur d'énergie, le secteur du bâtiment est responsable aujourd'hui d'en moyenne 40% des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Face aux préoccupations environnementales, à l'augmentation du prix de l'immobilier et aux objectifs de redynamisation des centres-bourgs, la rénovation des bâtiments anciens représente un enjeu environnemental, sociétal et économique important pour les territoires.

Ainsi, la Ville de Cahors et le Grand Cahors s'inscrivent localement dans un processus de rénovation durable des quartiers anciens en relation avec les professionnels du bâtiment, les architectes et l'ensemble des parties prenantes dans un objectif final d'améliorer la qualité d'habiter. Au croisement du projet urbain « Cahors, Cœur d'Agglo » et de la stratégie « Enseignement supérieur, recherche, innovation » est née la démarche ENERPAT (Energie - Patrimoine), démarche collective centrée sur les problématiques d'éco-rénovation énergétique. Cette démarche, traduite par la construction en cours d'un bâtiment démonstrateur au cœur du site patrimonial remarquable de Cahors, soutenue par le programme européen SUDOE-ENERPAT, se veut aussi reproductible pour les centres-bourgs et villages de l'agglomération.

16 AVR. 2019

Le parti pris du Grand Cahors est de créer à terme un pôle territorial de compétences « patrimoine » et « efficacité énergétique » en s'appuyant sur les expériences déjà engagées et reconnues par le programme national « Action Cœur de ville », en utilisant le centre-ancien de Cahors et ceux de l'agglomération comme laboratoires vivants (« living lab »). Ce pôle sera conçu en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux compétents dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du développement économique local.

Ses principaux objectifs sont :

- Contribuer aux objectifs de la transition énergétique.
- Ramener des habitants au cœur de ville / village en proposant une offre de logements adaptée.
- Induire un développement économique en stimulant le marché (développer l'offre et la demande).
- Diffuser et transmettre les méthodes et outils développés à d'autres territoires ayant du patrimoine bâti ancien.

Pour cela, les missions du pôle seront de :

- Développer et ancrer des activités de recherche sur Cahors en fédérant un réseau pluridisciplinaire de chercheurs autour de la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien sans pour autant négliger le confort et le bien-être des usagers.
- Diffuser des méthodes de réhabilitation « responsable » du bâti ancien (bâti construit avant 1948), à la croisée des enjeux environnementaux et culturels qui le concernent.
- Développer l'offre de formations universitaires et professionnelles.
- Favoriser l'innovation et le développement économique.
- Utiliser le territoire comme un support d'expérimentation.
- Animer l'écosystème dans une démarche de Cluster.
- Susciter la demande en sensibilisant et en motivant les habitants (locataires, propriétaires).

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'actions opérationnel et réaliste a été élaboré sur 5 ans, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux, pour planifier précisément les différentes étapes de la structuration et du développement de ce pôle de compétences.

AXES STRATEGIQUES DU POLE	PLAN D'ACTIONS SUR 5 ANS
Axe 1 : Développer de nouvelles expérimentations et programmes de R et D	A1.1- Poursuivre l'expérimentation SUDOE-ENERPAT en situation d'usage A1.2- Lancer une autre expérimentation avec un bailleur social – LOT Habitat A1.3-Projet ANAH/INSAT. Développement d'un outil d'aide à la décision pour la rénovation thermique basée sur les éco-matériaux. Guide méthodologique
Axe 2 : Développer la formation supérieure sur le Territoire	A2.1- Consolider la Licence Professionnelle Gestionnaire de l'Efficacité Énergétique pour le bâtiment Intelligent A.2.2- Formaliser annuellement l'accueil d'étudiants de diverses écoles régionales, voire nationales, lors de séjour

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-38_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

	d'études ou de stages
Axe 3 : Concevoir et animer un programme de formation continue à destination des acteurs de la filière	A3.1-Programmer une offre de formations professionnelles A3.2-Organiser de façon périodique un événement type workshop / Hackathon A3.3-Organiser des formations en situation de travail
Axe 4 : Sensibiliser les usagers, propriétaires et gestionnaires	A4.1- Créer un lieu de rencontre dans le bâtiment « démonstrateur » SUDOE-ENERPAT. A4.2- Concevoir un programme d'animation « innovantes ».
Axe 5 : Créer une activité de filière (A terme)	A 5.1- Contribuer à structurer un réseau local des acteurs de la filière d'éco-matériaux dans la construction (Conséquence de la réussite des actions précédentes)

L'ensemble de ces actions sera porté par différents maîtres d'ouvrages. Ces actions étant de nature et d'ambition différentes, les financements possibles sont eux aussi multiples selon le thème (formation, recherche, développement économique) et le type (animation, diffusion, investissements, accompagnement et pilotage...).

En tenant compte de ces éléments, le plan de financement prévisionnel global proposé de ces 11 actions sur 5 ans est le suivant :

Plan de financement global de l'ensemble des actions portées par le Grand Cahors et les partenaires			
Dépenses	€ TTC sur 5 ans	soit en moyenne par an	%
Dépenses de personnel	715 500,00 €	143 100,00 €	59%
Achats/fournitures	181 400,00 €	36 280,00 €	15%
Investissement	315 000,00 €	63 000,00 €	26%
Total	1 211 900,00 €	242 380,00 €	100%
Recettes	€ TTC sur 5 ans	soit en moyenne par an	%
<i>Valorisation du temps du travail du personnel</i>			
Grand Cahors	139 250,00 €	27 850,00 €	11%
CAPEB	50 000,00 €	10 000,00 €	4%
<i>Subventions mobilisables</i>			
Etat - PIA	469 950,00 €	93 990,00 €	39%
Etat - FNADT	10 000,00 €	2 000,00 €	1%
Etat - ANAH	89 000,00 €	17 800,00 €	7%
Etat - ANRT	45 000,00 €	9 000,00 €	4%
Région Occitanie	82 500,00 €	16 500,00 €	7%
Grand Cahors/Ville de Cahors	49 000,00 €	9 800,00 €	4%
<i>Autofinancement des partenaires</i>			
Grand Cahors	110 700,00 €	22 140,00 €	9%
INSA	82 500,00 €	16 500,00 €	7%
CAPEB	20 000,00 €	4 000,00 €	2%
Lot Habitat	44 000,00 €	8 800,00 €	4%
Université Paul Sabatier	20 000,00 €	4 000,00 €	2%
Total	1 211 900,00 €	242 380,00 €	100%

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-38_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

Parmi ces 11 actions, 5 sont positionnées sous maîtrise d'ouvrage du Grand Cahors. Elles concernent la structuration opérationnelle du pôle et son lieu d'échanges, les animations et l'accueil de groupes d'étudiants.

Le plan de financement prévisionnel proposé et restreint à ces 5 actions est le suivant :

Budget des actions uniquement sous maîtrise d'ouvrage Grand Cahors			
Dépenses	€ TTC sur 5 ans	soit en moyenne par an	%
Dépenses de personnel	262 500,00 €	52 500,00 €	54%
Achats/fournitures	201 400,00 €	40 280,00 €	42%
Investissement	20 000,00 €	4 000,00 €	4%
Total	483 900,00 €	96 780,00 €	100%
Recettes	€ TTC sur 5 ans	soit en moyenne par an	%
Etat -PIA	246 950,00 €	49 390,00 €	51%
Etat - FNADT	10 000,00 €	2 000,00 €	2%
Autofinancement	226 950,00 €	45 390,00 €	47%
Total	483 900,00 €	96 780,00 €	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la participation du Grand Cahors à la candidature HAPPI MONTANA au Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation » ;
- b- De confirmer Macéo comme porteur du projet du consortium HAPPI MONTANA regroupant 80 partenaires ;
- c- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération n°2422 concernant la démarche « ENERPAT », une approche patrimoniale et énergétique autour du confort d'habiter pour redonner de l'attractivité aux centres anciens en développant un pôle d'excellence territorial en matière d'intervention sur le patrimoine bâti et son efficacité énergétique ;
- d- D'autoriser M. le Président à signer la lettre d'engagement jointe à la présente délibération et, le cas échéant, tout autre acte afférent à cette candidature au Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ;
- e- D'inscrire les dépenses afférentes au budget, à savoir, sur 5 ans, 22 140 € par an à compter de 2019 considérant la valorisation des dépenses de personnel à hauteur de 27 850 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE